



Gestion parts dans succession

Par **Steph Jar**, le **02/09/2023** à **21:31**

Bonjour, j ai une question à vous soumettre .

La grande mère de ma femme vient de décéder. La mère de ma femme étant décédée il y a 4 ans , ma femme et ses frères se retrouvent à être bénéficiaire de la part de leur maman. Les freres ne veulent pas accepter leur part . Est ce que cela bloque pour ma femme et sa sœur où est ce que chaque héritier peut décider librement sans impacter les autres?

merci beaucoup

bonne journée

Par **Visiteur**, le **02/09/2023** à **22:10**

Bonjour,

Chaque héritier choisit d'accepter ou de refuser la succession. S'il n'y a que des dettes, il est préférable de renoncer.

Par **Marck.ESP**, le **03/09/2023** à **09:49**

Bonjour

Qu'est-ce qui pousse les frères à renoncer à cette succession.

Souhaitent-ils que leurs enfants héritent à leur place.

Notez sue cela ne change rien pour votre épouse.